

Informations actualisées le **22 janvier 2021**, mais susceptibles d'évoluer, nous vous recommandons de consulter le site dédié du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>



Est-ce que le vaccin est efficace ?

- Début janvier 2021 a débuté la campagne de vaccination contre la COVID-19 avec les vaccins à ARN messagers, apportant un taux très élevé de protection vaccinale. Les résultats des études des candidats vaccins montrent que la vaccination est **très efficace** et permet de **réduire significativement** les **formes graves** et la **mortalité** due au virus.
- Il n'y a **pas d'augmentation** connue du **risque d'effets indésirables** de la vaccination chez les patients avec maladies cardiaques héréditaires ou rares. Il n'y a donc **pas de risque** identifié à se faire vacciner. La seule **contre indication** est une allergie grave à une vaccination antérieure.
- **A savoir** : en l'état actuel des connaissances, les vaccins disponibles ou en cours de développement **réduisent la gravité** des symptômes mais l'effet sur la **contagiosité** est mal connu. Il est donc indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières, même après avoir été vacciné.



Quelles personnes sont prioritaires actuellement ?

- Les personnes de **plus de 75 ans** ;
- Les **personnels de santé** de **plus de 50 ans** ou bien présentant des comorbidités ;
- Les patients **vulnérables à très haut risque** (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/210114_cp_vaccination_patient_a_tres_haut_risque.pdf) :
 - Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapies ;
 - Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - **Transplantés d'organes solides** : NB ceci concerne donc les **transplantés cardiaques**.
 - Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins **deux insuffisances d'organes**, par exemple **insuffisance cardiaque ET insuffisance rénale** ou **insuffisance cardiaque ET insuffisance respiratoire chronique** ;
 - Atteints de maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection, liste : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_maladies_rares_cosv_fmr.pdf : NB Pas de maladie cardiaque mentionnée à ce stade, en dehors des **Cardiopathies congénitales cyanogènes avec insuffisance cardiaque instable**.
 - Atteints de trisomie 21.
- **A savoir** : Il n'est pas nécessaire, à ce stade, de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà été infectées par la COVID. Cependant, ces personnes peuvent être vaccinées si elles le souhaitent après échange avec le médecin. Dans ce cas, il faut respecter un délai minimal de 3 mois après le début des symptômes avant de procéder à la vaccination et ne pas la pratiquer s'il y a des symptômes persistants.
- **Pour protéger les patients immunodéprimés**, la vaccination de l'entourage permet d'éviter toute contamination malencontreuse.

Informations actualisées le **22 janvier 2021**, mais susceptibles d'évoluer, nous vous recommandons de consulter le site dédié du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>



Comment faire la vaccination à ce stade ?

- Comme indiqué précédemment une pathologie cardiaque en soi ne suffit pas à ce stade pour pouvoir être vacciné aujourd'hui. Si vous avez moins de 75 ans il faut avoir au moins deux défaillances d'organe ou être greffé d'un organe ou avoir un cancer en cours de traitement. Les autres demandes ne sont pas acceptées par les médecins du centre de vaccination pour l'instant. Contactez le médecin qui vous suit si vous avez une question à ce propos.
- Si vous êtes **éligible** :
 - Vous devez d'abord obtenir une **ordonnance** auprès de votre médecin traitant pour s'assurer du respect des critères médicaux et pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge ;
 - Puis, vous pouvez prendre **rendez-vous** pour vos deux injections :
 - **en ligne** sur <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> dans le centre de votre choix ;
 - **par téléphone**, en appelant :
 - i) le numéro vert **0800 009 110** ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h qui vous oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi ;
 - ii) le centre de vaccination près de chez vous dont vous aurez trouvé les coordonnées téléphoniques sur le site <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> qui propose une liste complète des centres ouverts dans chaque département.
 - Sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions sera à remplir. Il sera possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination.

A noter : Le jour du rendez-vous, il faut se présenter avec sa carte d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits).
La vaccination est gratuite.



Quelles sont les prochaines étapes ?

• Dans un second temps :

La vaccination sera élargie à partir de **février 2021** (selon le calendrier effectif des autorisations de mise sur le marché et de livraisons des vaccins de Moderna et AstraZeneca) aux personnes âgées de 65 à 74 ans.
Cette étape concerne 14 millions de personnes.

• Dans un troisième temps :

La vaccination sera ouverte à tous au 3^e trimestre 2021 et se poursuivra tout au long de l'année, en commençant par :

- Les personnes âgées de 50 à 64 ans ;
- Les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire) ;
- Les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge ;
- Les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos ;
- Puis le reste de la population majeure.